



BARÈME HONORAIRES TRANSACTIONS à la charge du vendeur (sauf convention contraire)

• Jusqu'à 50 000 € :	Forfait de 2 500 € TTC
• De 50 001 € à 150 000 € :	7% TTC
• De 150 001 € à 300 000 € :	6% TTC
• De 300 001 € à 1 000 000 € :	5% TTC
• Plus de 1 000 001 € :	4,5% TTC

LES ESTIMATIONS SONT OFFERTES

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.

Atexia Transaction

1er juin 2024